

**Sommaire**

- 1 > Déléguer la formation aux entreprises via l'alternance : une autre mesure contre l'école républicaine !
- 2 > Réforme de la filière STI, un premier bilan sur la formation des enseignants
- 3 > Les professions intermédiaires
> Préavis de grève reconductible
En direct des CPC :
- 4 > CPC n°12 - Communication graphique et audiovisuel
- 5 > CPC n°15 - Commercialisation et distribution
- 7 > CPC n°17 - Tourisme, hôtellerie, restauration
- 8 > Le CEREQ, une source d'informations utiles
- 12 > Textes officiels : Cliquez, nous ferons le reste !
- 13 > Elections professionnelles : composition des listes SNALC-CSEN-FGAF

Déléguer la formation aux entreprises via l'alternance : une autre mesure contre l'école républicaine !

La campagne publicitaire radiophonique faite par le ministère de l'emploi en faveur de la formation en alternance ne vous a certainement pas échappé. Certes la formation en alternance offre de grandes chances d'embauche en fin de parcours. Et le SNALC-CSEN (FGAF) est la seule organisation syndicale à prôner l'apprentissage sous statut scolaire dès le plus jeune âge, car il s'agit pour de nombreux jeunes de leur seule chance de se former et de s'intégrer dans la vie active.

Toutefois, le SNALC-CSEN (FGAF) a toujours défendu l'alternance sous le strict contrôle de l'Education Nationale afin de protéger les jeunes des dérives trop souvent constatées : ruptures de contrat du fait de l'entreprise en faillite, ou recours à des organismes de formation privés ne fournissant pas la formation théorique nécessaire à l'obtention du diplôme préparé. Le taux mirifique d'embauche en fin de parcours mis en avant par la publicité ne tient pas compte des abandons forcés en cours de route ou des échecs à l'examen. Or, les abandons en formation initiale sont l'argument massue utilisé pour justifier la réforme de la voie professionnelle.

En outre, cette campagne nous laisse perplexes car elle découle de la loi de 2009 sur la formation et l'orientation tout au long de la vie (FOTLV) qui exige des entreprises de compter 4% d'alternants dans leurs effectifs. Or, les organisations patronales elles-mêmes dénoncent l'irréalisme de cet objectif. L'accueil d'apprentis suppose en effet la mise en place d'une organisation interne adaptée avec des tuteurs formés et disposant du temps nécessaire à l'encadrement des jeunes.

Nous constatons une nouvelle fois que les effets d'annonce tiennent lieu de politique au détriment de l'intérêt des jeunes à qui sont faites de vaines promesses, et des enseignants dont la compétence se voit ainsi remise en cause. La loi de 2009, avec ses objectifs démesurés en matière de formation en alternance, s'inscrit, au même titre que les récentes et multiples réformes du lycée, dans le processus de démolition systématique de l'école républicaine que nous dénonçons.

Anne-Marie LE GALLO-PITEAU
Secrétaire nationale
à l'enseignement professionnel et technologique

Réforme de la filière STI, un premier bilan sur la formation des enseignants

Le ministère avait lui-même qualifié d'ambitieux son dispositif de formation. Il nous a effectivement gâtés, mais doit-on le remercier de cette bienveillante intention ?

Rappelons tout d'abord que l'objectif de la réforme est de préparer les élèves de la filière STI2D à des études supérieures longues et non plus exclusivement au BTS. A ces fins, il a été choisi de "déprofessionnaliser" et de "déspécialiser" la formation au grand dam des premières amours de ses enseignants, celles d'un domaine technologique parfaitement désigné. Cette évolution implique que chacun des professeurs acquière de nombreuses et nouvelles connaissances, parfois très en dehors des champs de leur discipline de recrutement. **La formation annoncée s'apparente donc davantage à une reconversion au vu des nouvelles compétences transversales à acquérir, et l'investissement demandé à chacun sera colossal.** Les journées banalisées sont par ailleurs réservées à une fraction seulement des équipes pédagogiques ; l'essentiel de l'apprentissage se déroulera donc hors de tout cadre contractuel, le plus souvent en auto-formation par le biais de la bien nommée plateforme Perform@nce.

Le cumul des durées indicatives fixées en introduction des modules proposés par le ministère s'élève à plus de 480 heures pour l'ensemble du parcours, l'équivalent d'une année de licence en définitive ! Dans ces conditions, nous estimons que l'exercice proposé relève statutairement de la formation professionnelle des fonctionnaires de l'Etat. Celle-ci devrait donc être intégrée dans le cadre légal du temps de service et non sur le temps de préparation des heures d'enseignement comme cela est constaté à ce jour. Plusieurs motions intersyndicales dénonçant ce surcroît de travail ont été déposées mais classées sans suite pour l'instant.

La première partie d'un plan de formation des enseignants s'achève avec cette année scolaire. Les résultats d'un sondage réalisé à l'initiative d'un collègue de l'académie de Rennes nous semblent tout à fait représentatifs du ressenti que nous pouvons palper dans nos salles des professeurs. **Voici en résumé les chiffres clés que nous pouvons en dégager :**

La moitié des stagiaires ont été désignés par leur administration, les autres ont fait le choix de s'intégrer à la formation sur la base du volontariat ou en concertation avec leur équipe pédagogique. Nous y retrouvons en



définitive un échantillon assez représentatif du vivier des enseignants en STI, à savoir qu'à peine 5% des personnels formés, donc pressentis à enseigner les futurs STI2D, ont moins de 35 ans et que les trois quarts ont entre 35 et 50 ans.

90% des stagiaires étaient favorables à une réforme de la filière STI mais la nouvelle mouture proposée n'est approuvée que par 10%

d'entre eux. Une bonne moitié des collègues vivent très mal la perspective de son application à la rentrée prochaine. Neuf collègues sur dix s'estiment insuffisamment préparés et considèrent qu'ils ne seront pas en mesure de débiter sereinement ce nouveau programme.

Un tiers des enseignants ont le sentiment de perdre leur identité dans ce nouvel enseignement. Une reconversion vers une autre fonction au sein du ministère et envisagée par 20% des stagiaires alors que 10% d'entre eux avancent l'idée d'une démission.

Ces derniers pourcentages sont symptomatiques d'un mal-être plus profond. Malmenés depuis une quinzaine d'années, les enseignants ne sont pas convaincus d'avoir fini de manger leur pain noir. Une certitude accablante, le succès escompté des STI2D ne sera pas au rendez-vous de l'année scolaire 2011 ; au regard des vœux exprimés par les élèves de seconde, les flux d'élèves s'orienteraient plus encore vers la filière scientifique. On peut espérer qu'il nous sera épargné le reproche de ne pas avoir su vendre aux élèves une pâle copie plutôt que l'original d'un bac scientifique.

Gaëtan MALEJACQ
Académie de Rennes

élections professionnelles 2011
cliquez, votez

PAR INTERNET
du 13 au 20 octobre 2011

Commissions Paritaires je vote → SNALC (CSEN-FGAF)

Comités Techniques je vote → UNION ECOLE REPUBLICAINE (CSEN-FGAF FAEN SCENRAC-CFTC)

Les professions intermédiaires : des fonctions clefs d'interface largement alimentées par la voie technologique

(Présentation d'étape faite par le CEREQ le 4 avril 2011 au CIC sans quorum)

Cette étude arrive presque à temps dans le contexte des réformes majeures en cours dans la voie technologique et présente l'intérêt d'identifier la formation reçue par les personnes occupant ces emplois.

Le vocable de **Professions Intermédiaires (PI)** englobe des postes aussi variés que ceux de techniciens, d'agents de maîtrise, ou l'ensemble des professions intermédiaires administratives et commerciales (PIACE). De fait, **les PI concernent un quart de la population salariée en entreprise**. Elles constituent un prisme des transformations du travail car elles correspondent la plupart du temps à des fonctions d'interface.

Elles ont des formes d'autant plus multiples qu'elles existent dans tous les domaines de l'entreprise, dans le secteur tertiaire comme dans l'industrie. Et elles sont aussi affectées par le développement de la sous-traitance, notamment la sous-traitance hautement qualifiée aux entreprises (SHQE), comme l'externalisation de la logistique et des approvisionnements dans l'aéronautique. Ce sont des métiers en tension entre gestion, technique, administration, et commercial.

On observe que les professions intermédiaires, au cœur des organisations, accompagnent le changement, notamment par une augmentation de l'intensité du travail : **polyvalence et polycompétence accrues**.

Les diplômes de niveaux I à VI y sont représentés à part équivalente, contrairement aux fonctions de cadres majoritairement pourvues par des titulaires de diplômes

de niveau III ou plus. En outre, les entreprises ne développent aucune stratégie spécifique à l'égard de ces fonctions pourtant souvent clefs (pas de gestion prévisionnelle des emplois et des carrières-GPEC). Les PI se caractérisent donc par une **triple alimentation** :

- **Entrée directe avec un diplôme de niveau III et IV**
- **Promotion interne** : il s'agit pour les entreprises de fidéliser et motiver leur personnel, ou de lui inculquer une culture d'entreprise
- **Marché externe** : pour une opérationnalité immédiate

Les débutants sont recrutés d'abord dans la voie technologique au niveau BTS (35 % dans l'industrie ; 28 % dans le tertiaire). En revanche, le recrutement dans la voie professionnelle reste faible. Les PI constituent souvent une transition vers le statut de cadre (toutefois certains ne souhaitent pas devenir cadres), mais les taux de transition varient d'un secteur à l'autre : 15 % pour les services hautement qualifiés aux entreprises, 40 % dans les secteurs de la banque, l'assurance et le transport.

Caractéristique majeure des professions intermédiaires : le découplage entre métier et statut.

Anne-Marie LE GALLO-PITEAU

Méthodologie : Synthèse de la littérature existante et enquête dans une trentaine d'entreprises sur environ 75 métiers. L'étude fera l'objet d'un colloque et d'un ouvrage d'ici fin 2011.

Préavis de grève reductible contre le massacre de la voie technologique et de la voie professionnelle

Le SNALC-CSEN (FGAF), fervent défenseur de l'école républicaine depuis 1905, et seul syndicat à ne s'être compromis dans aucun des projets scélérats de la rue de Grenelle, s'élève encore une fois contre le massacre programmé de la voie technologique et de la voie professionnelle au mépris des jeunes et des enseignants.

Le SNALC-CSEN (FGAF) dépose donc à compter du lundi 16 mai un préavis de grève reductible afin de permettre à tous les professeurs touchés par ces réformes surnoises de mettre en oeuvre les actions locales les plus efficaces pour lutter contre cette destruction planifiée.

Communiqué remis à la presse le 13 mai 2011

En direct des CPC

CPC n°12 - Communication graphique et audiovisuel Compte rendu de la réunion du 9 mai 2011

1/ Référentiel d'activités professionnelles du BTS Audiovisuel

Présentation par M. BERGMANN, IGEN, du nouveau RAP du BTS Métiers de L'Audiovisuel.

Les raisons présentées sont :

- le vieillissement du dernier référentiel (2002) ;
- la prise en compte des exigences de *la profession* – On peut noter néanmoins une présence extrêmement faible des professionnels concernés (au regard de la diversité et du nombre de professionnels du secteur de l'imprimerie et des arts graphiques, soit plus de 10 personnes au total), avec simplement un seul représentant (M. VANTORRE) du secteur Audiovisuel (TF1, donc uniquement le secteur de la diffusion – Broadcast) et un représentant d'un syndicat de photographes professionnels, qui n'a donné mot ;
- le passage *au tout numérique*, qui devrait permettre *une diminution des niveaux d'exigences*, surtout dans le domaine littéraire ;
- le recentrage des publics accueillis au sein des sections sur le domaine STI, et donc une diminution des composantes littéraires et scientifiques ;
- la présence de 17 STS en Formation Initiale organisant 17 BTS différents – Nous pouvons nous interroger sur l'action des corps d'inspections.

Même si cela constitue un non-dit, j'ai cru bon de rappeler à l'assemblée que la motivation première était la réduction des coûts engendrés par ledit BTS.

Nous pouvons noter :

- le passage de 5 à 4 options, avec la concaténation des options Métiers de l'Image et Montage et Post-Production, et un apport extrêmement important en informatique/ Réseaux pour l'option Techniques d'Ingénierie et Exploitation des Equipements. Le passage. Les enseignants présents (Bernard PASQUE-REAU et moi-même) ont bien mis en avant les impossibilités pédagogiques d'une telle refonte ;
- que le seul professionnel présent nous a bien informés que les demandes de modification du référentiel leur avaient été suggérées ;
- la faiblesse de la composante professionnelle, ce

qui apparaît comme curieux dans l'écriture d'un Référentiel d'Activités Professionnelles.

2/ Validation du BTS Design et Arts Graphiques dans ses deux options

Présentation du référentiel BTS Design Graphique dans ses deux options par M. Tortochet, IA-IPR.

Ici, par contre, nous pouvons noter un très gros apport des professionnels, avec des interventions nombreuses par Messieurs DUCHEMIN, VILLEIG (ACFCI) et NAVEL (FICG) sur :

- l'absence des niveaux de taxonomie ;
- les précisions à apporter dans les dénominations ;
- les problématiques gravitant autour des métiers de communication, qui sont du ressort d'une autre CPC.

3/ Rénovation des diplômes de l'industrie graphique

Modification d'ordre principalement administratif.

4/ Validation du BEP AMA Option Elaboration de Projets de communication visuelle

Présentation par l'IA/ IPR Montpellier.
Adopté, et remarques équivalentes à celles faites pour le BTS design et arts graphiques.

5/ Modification et révisions de certaines spécialités des diplômes supérieurs des arts appliqués

Présentation faite par l'IG d' Arts Appliqués.
Modification et révisions des DSAA – Présentation très complète, à associer à la présentation ci-après.

Conclusion

Présentation par M. NAVEL (UNIC) d'un *rapport d'opportunité sur la rénovation de la filière de formation et des diplômes préparant aux métiers de l'Imprimerie et de la Communication Graphique*, (rapport très complet et très bien argumenté de 17 pages).

En direct des CPC (suite)

Les grandes lignes

- **Modification du contexte professionnel, avec :**
 - une diversification des produits, des marchés et de l'offre de services
 - une diversification des matériels
 - un investissement permanent sur de nouvelles solutions d'automatisation des productions
- **Une évolution des compétences s'impose donc :**
 - dans le domaine de la *préresse*, avec un gros apport ici aussi numérique, et une diminution globale et forte des effectifs ;
 - dans le domaine de l'impression, qui s'est diversifiée quant aux supports, mais stabilisée. On peut noter un nécessaire élargissement des compétences en amont et aval de la chaîne graphique, et une augmentation du niveau de formation initiale demandé ;
 - et globalement l'Impression numérique s'impose donc comme la charnière entre les deux fonctions précédente ;
 - dans le domaine de la *Finition – Routage – Distribution*, avec une évolution similaire aux deux précédentes (préresse et l'impression) ;
 - dans la fonction *fabrication devis*, avec l'apport très important du conseil technique et commercial nécessaire en direction du client. Ici encore, le niveau demandé augmente et l'assise des compétences nécessaire s'élargit.

○ dans la fonction *informatique spécialisée*, avec une évolution similaire aux trois fonctions précédentes (*pré-
presse – l'impression – fabrication devis*).

- **Les chiffres du secteur :**
 - baisse de 15,4% du nombre d'entreprises sur les dix dernières années ;
 - baisse de 35% du nombre de salariés sur les dix dernières années ;
 - effectifs de lycéens et apprentis : un peu moins de 6 000 jeunes suivent une formation dans le domaine, avec une proportion de 80% d'étudiants sous statut scolaire et 20% en apprentissage ;
 - implantation des entreprises partout en France ;
 - les difficultés de recrutement, du fait de la faible attractivité ;
 - profil des salariés : moins d'ouvriers et davantage de CSP ;
 - un mouvement de main d'œuvre dans les Industries Graphiques ;
 - les démarches d'inscription des CQPIG (Certificats de Qualification Professionnelle de l'Imprimerie et des Industries Graphiques) au RNCP (Répertoire National de la Certification Professionnelle) : 15 CQP seront déposées au 15 juin 2011 auprès de la CNCP.

Bruno CHABANON
Académie de Clermont-Ferrand

CPC n°15 - Commercialisation et distribution **Compte rendu de la réunion du 1^{er} avril 2011**

1/ Modification du BTS technico-commercial

Présentation faite par Pierre Villard, inspecteur.

Ce BTS a fait l'objet d'une rénovation récente avec une première session d'examen en 2008. L'innovation consistait à inclure le projet mené dans l'entreprise à la fin des deux ans dans l'évaluation d'examen.

a. Modification du RAP (Référentiel d'Activités Professionnelles)

- Il existe 5 spécialités et chaque année des demandes de créations de nouvelles spécialités sont faites ; c'est pourquoi il est proposé un enseignement modulaire au sein des établissements (ex : matériel nautique dans deux établissements).
- Une modification mineure page 5.
- Mise en exergue du commerce inter-entreprise (commerce de gros et " B to B ").

b. Epreuve de langue vivante (E2)

- Harmonisation sur tout le territoire (épreuve en trois étapes).

○ Ajout d'une liste limitative de langues (on passe de 22 à 7 ; choix basé sur les langues effectivement utilisées).

c. Transfert de la compétence C21 de la situation 1 à la situation 2 : découvrir le projet du client

d. Passage en CCF de l'épreuve E6, soutenance de projet

M. Villard fait état de la difficulté de constituer des jurys compétents sur des projets très divers du fait de la dispersion des spécialités. Une longue discussion s'ensuit, lancée par les objections du SNALC-CSEN-FGAF. On s'étonne notamment que ne soit pas fait appel aux CET pour les examens.

A la demande du SNALC-CSEN-FGAF, le vote se fait en deux fois :

- Vote favorable unanime pour les trois premières modifications proposées.
- Pour E6 en CCF : 3 contre dont le SNALC-CSEN-FGAF ; 2 abstentions ; 6 pour.

Application des modifications pour la session d'examen 2013.

En direct des CPC (suite)

2/ BTS Commerce International à référentiel commun européen

a. Expérimentation

Présentation par Amaury Ville, chef de département au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) et par Richard Maniak, Inspecteur Général.

• Contexte " officiel " :

Une rénovation des parcours (licence universitaire, DUT, CPGE, BTS) est en cours dans le but de fluidifier les parcours (ndlr : leitmotiv à la mode...) et dans le cadre de l'objectif gouvernemental de 50% de diplômés de l'enseignement supérieur. Il s'agit notamment d'accroître l'insertion professionnelle des titulaires d'une licence universitaire tout en favorisant la poursuite d'études. A la suite du rapport Sarrazin, une rénovation des BTS est en cours avec 65 projets locaux et une expérimentation nationale de modularisation de cinq BTS dès la rentrée 2011. Les cinq BTS concernés sont les BTS transports, Bâtiment, Travaux publics, Mécanique et automatismes industriels et Commerce International. Un rappel des avantages attendus déjà décrits lors de la précédente réunion est fait : attribution de crédits (ECTS) pour faciliter les passages de l'université aux sections de techniciens supérieurs et la mobilité internationale.

• Travail réalisé depuis la dernière réunion (six réunions d'un groupe de travail constitué d'enseignants et d'inspecteurs) :

RAP et unités de certifications restent inchangés. Un travail important sur le référentiel de formation a été réalisé : découpage en modules avec horaires, contenus et lien avec la certification et des aménagements de certaines modalités de certification en CCF. Les 120 ECTS ont été répartis proportionnellement aux coefficients de l'examen et moitié pour l'enseignement général, moitié pour l'enseignement technologique.

L'attribution des ECTS se fait en deux phases :

- o proposition par l'établissement (suivi ou évaluation par l'équipe pédagogique) ;
- o validation de la proposition par trois types de certificateurs.

Les certificateurs :

- o pour les étudiants passant de l'université en STS (flux majoritaire) : le jury du BTS à la suite d'une évaluation en CCF ou ponctuelle ; pour les transferts en cours d'année, sans accord entre université et STS, un positionnement est nécessaire ;
- o pour les jeunes passant de STS à l'université : il faut qu'existe un accord entre l'université concernée et le lycée pour que soit admis par l'université le module suivi avec succès en STS ;
- o pour les jeunes ayant étudié à l'étranger : l'établissement atteste de leur formation.

L'attestation de parcours se demande à tout moment. La clef du dispositif pour que la fluidité existe est consti-

tuee par les partenariats entre université et lycées. On évoque les problèmes juridiques liés à l'absence de confidentialité des CCF avec ce système. Pas de vote

b. Augmentation d'un point le coefficient de la LVA

Compte tenu du passage de l'épreuve de négociation en langue étrangère, le coefficient apparent de la première langue étrangère semble plus faible que celui de la seconde. Pour y remédier, on l'augmente d'un point.

c. Simplification des modalités de CCF

- o Livret professionnel constitué en stage par l'étudiant : on veut éviter de réunir un jury comprenant entre autres des professionnels pour l'attribution des crédits/modules.
- o Langues vivantes : le MEN propose le passage en CCF pour l'évaluation des 4 activités langagières, c'est-à-dire à la fin de chaque module. Pour mémoire, les niveaux attendus sont :

niveau	B1	B2
Langue vivante	B	A

Le SNALC-CSEN-FGAF fait observer que c'est le début de l'annualisation du temps de travail des professeurs. Messieurs Ville et Maniak affirment l'objectif purement pédagogique de la simplification proposée.

Vote favorable malgré l'abstention du SNALC-CSEN-FGAF

3/ Information sur les CAP

On observe des effectifs en nette augmentation en CAP, avec pour la première fois depuis longtemps une progression du nombre d'inscrits en production qui aboutit à une inversion entre industriel et tertiaire : **la production passe devant le tertiaire.**

Forte progression du nombre de classes en transport et logistique et en manutention-magasinerie, ainsi qu'en électricité et électronique.

Nombre significatif de passages de seconde bac professionnel vers seconde année de CAP.

Beaucoup de questions sans réponse pour le moment car les statistiques n'ont pas encore été étudiées à fond : une présentation plus détaillée aura lieu à la prochaine réunion.

4/ Questions diverses

- o Le représentant de la CGAD (confédération générale de l'artisanat et du commerce de détail) déplore le refus systématique dans certaines académies de certains lieux de stage car il s'agit de petites entreprises comme des boulangeries.
- o Passerelles dans le cas de l'apprentissage : on évoque le problème de la rémunération identique d'apprentis de niveaux différents.

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU

En direct des CPC (suite)

CPC n°17 - Tourisme, hôtellerie, restauration Compte rendu de la réunion du 26 avril 2011

Baccalauréat Professionnel " commercialisation et services en restauration "

La réunion est animée par le président de la CPC en présence de Mesdames Malicot et Trocmé et Messieurs Huart et Panazol (doyen économie-gestion, en remplacement de M. Petitcolas indisponible pour longtemps). Elle a pour objet principal une nouvelle consultation concernant le Baccalauréat Professionnel " commercialisation et services en restauration ", tandis que le bac pro " cuisine " examiné en même temps et ayant fait l'objet d'un accord à la dernière réunion est en cours de publication.

1/ Adoption de la grille horaire n°1

Les professionnels avaient requis des modifications afin de conférer une plus grande polyvalence aux titulaires de ce bac pro rénové, compte tenu de la variété des compétences requises en salle. Après semble-t-il moult négociations téléphoniques intermédiaires entre le ministère et les représentants de la profession, un accord cadre a été défini et il est convenu que les deux bacs pro sont alignés sur la grille horaire numéro 1 (sans seconde langue vivante et avec l'économie-gestion rattachée aux disciplines d'enseignement général). L'adoption d'une grille horaire unique et le fait que 3 pôles sur 5 sont communs rend les deux classes de seconde très proches sans pour autant aboutir à une fusion. J-M Panazol souligne qu'il craindrait des effets de structures en cas de fusion réelle. Il considère que le déséquilibre des flux (domination de la cuisine, effet induit des émissions de télévision notamment) devrait se résoudre avec une meilleure information des jeunes et des familles, d'autant que les emplois sont plus nombreux en salle. L'objectif est de passer d'un ratio de 80/20 à 60/40.

Une discussion animée a lieu sur les horaires en langues vivantes au cours de laquelle on évoque la nécessité d'un cadrage auprès des chefs d'établissement même

si cette mise au point a déjà eu lieu auprès des inspecteurs. Le SNALC-CSEN (FGAF) évoque le fait qu'il arrive que les heures de LV2 peuvent être attribuées en CAP cuisine au détriment de l'enseignement professionnel.

Une longue discussion a lieu encore une fois à propos de la certification intermédiaire : la profession n'en veut tout simplement pas ou avec une nouvelle dénomination (ndlr : pauvres professeurs principaux de 3^{ème} !). Ces propositions sont écartées. Le ministère en profite pour se glorifier de l'ouverture de 23 000 places en CAP " grâce " à la rénovation de la voie professionnelle ; en précisant cependant que ces places restent pour une grande part vacantes.

On rappelle que le nom a déjà fait l'objet d'un vote et on passe au vote sur l'adoption de la grille 1.

Vote : 7 non, 5 abstentions (dont SNALC-CSEN (FGAF)), 2 pour (dont SNETAA).

2/ aménagement des épreuves pour les deux dernières sessions (2012 & 2013) de bac pro restauration

L'épreuve de maths fait désormais l'objet d'un CCF. Pour éviter que l'économie-gestion, qui lui est actuellement associée, passe en CCF aussi pour des questions juridiques, on propose de dissocier ces deux disciplines.

C'est une proposition de bon sens mais le SNALC-CSEN (FGAF) s'abstient car opposé au CCF en maths.

Vote : 8 abstentions (dont SNALC-CSEN (FGAF)), 6 pour.

Prochaine réunion le 30 juin à 14 heures.

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU

Consultez aussi le Diaporama SNALC
de l'enseignement professionnel & technologique
d'un simple clic sur **DIAPORAMA**

Le CEREQ, une source d'informations utiles

Le CEREQ, Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications, est un établissement public sous tutelle du ministère de l'Éducation Nationale, du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi. Cet organisme produit des études de fond sur la formation initiale et continue, et peut constituer pour les enseignants (et les parents) une ressource précieuse quand il s'agit de débroussailler le maquis des formations d'un domaine précis relevant de plusieurs ministères. A titre d'exemples, et avec l'autorisation du CEREQ, nous avons reproduit ci-après certains tableaux de synthèse issus de l'étude récente sur les métiers de l'accueil et récapitulant les différentes formations.

ETAT DES LIEUX DE L'OFFRE DE CERTIFICATION DANS LE DOMAINE DE L'ACCUEIL APPROCHE PAR SPECIALITES DE FORMATION (NSF)

334 : Accueil, hôtellerie tourisme

PREMIER CERCLE

Niveau V :

TP Agent (e) d'accueil touristique
Agent polyvalent du tourisme
Agent des services techniques du tourisme
TP Agent (e) de loisirs
TP Agent (e) d'accueil et d'information
Agent polyvalent du tourisme Agent d'Accueil Polyvalent du Tourisme de Pays

Niveau IV :

TP Conseiller en séjours et voyages
MC Accueil Réception
Technicien d'accueil et de vente de produits touristiques
TP Réceptionniste en hôtellerie
Réceptionniste polyvalent en hôtellerie
Réceptionniste gouvernante

CQP Réceptionniste

DEUXIEME CERCLE

Niveau V :

CAP Services en brasserie-café
MC Employé Barman
CAP Restaurant
BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie
TP Garçon ou serveuse de restaurant

Niveau IV :

BP Barman
BP Restaurant
Animateur Tourisme loisirs
Cuisinier gestionnaire de collectivités
TP Technicien (ne) d'accueil touristique option accompagnement, option animation

Niveau III :

BTS Ventes et production touristiques
Conseiller en tourisme

Niveau II :

LP Hôtellerie et tourisme option restauration
LP Hôtellerie et tourisme option hébergement et environnement touristiques

CQP Agent de restauration
CQP Employé qualifié de restauration
CQP Serveur en restaurant
CQP Assistant d'exploitation (spécialisations restaurant et hébergement)

... 334 : Accueil, hôtellerie tourisme

TROISIEME CERCLE

Niveau IV :

CS option tourisme vert, accueil et animation en milieu rural
BTn Hôtellerie
Agent d'exploitation en hôtellerie et restauration

Niveau III :

BTS Animation et gestion touristiques locales
BTS Hôtellerie-restauration, option A mercatique et gestion hôtelière
BTS à référentiel commun européen "responsable de l'hébergement"
Chargé de développement tourisme, Hôtellerie loisirs
Assistant de direction en hôtellerie

TROISIEME CERCLE (SUITE)

Niveau II :

LP Hôtellerie et tourisme option spécialité tourisme et patrimoine
LP Hôtellerie et tourisme option distribution touristique
LP Hôtellerie et tourisme option hôtellerie
LP Hôtellerie et tourisme option accueil, réception, Hôtellerie-restauration
LP Hôtellerie et tourisme option assistant aux fonctions de management du tourisme et de l'hôtellerie internationale
LP Hôtellerie et tourisme option management des activités hôtelière
LP Hôtellerie et tourisme spécialité management des structures d'hébergements, de thermoludisme et de loisirs
Licence professionnelle Hôtellerie et tourisme spécialité management des unités de restauration
LP Hôtellerie et tourisme spécialité management des unités hôtelière
LP Hôtellerie et tourisme option Hôtellerie
LP Hôtellerie et tourisme option management européen de produits touristiques
LP Hôtellerie et tourisme spécialité management international de l'hôtellerie et de la restauration
LP Hôtellerie et tourisme option accueil, réception, hôtellerie-restauration
LP Hôtellerie et tourisme option management des entreprises de l'hôtellerie et de la restauration
Responsable de structure d'accueil touristique

335 : Animation culturelle, sportive et de loisirs

DEUXIEME CERCLE

Niveau V :

BAPAAT option loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif
Agent des métiers de l'animation touristique

Niveau IV :

BP de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité activités gymniques de la forme et de la force

Niveau III :

Ludothécaire

TROISIEME CERCLE

Niveau III :

DEUST Métiers de la culture option Tourisme culturel

340 : Spécialités plurivalentes des services à la collectivité

DEUXIEME CERCLE

Niveau III :

DEUST Guide nature multilingue

**311 : Transports,
manutention,
magasinage**

DEUXIEME CERCLE

Niveau V :

CAP agent d'accueil et de conduite routière dans les transports de voyageurs
TP Conducteur du transport routier interurbain de voyageurs

**313 : Finances,
banque, assurances,
immobilier**

PREMIER CERCLE

Niveau IV :

MC Services financiers
MC Télésellerie et services voyages

DEUXIEME CERCLE

Niveau IV :

BP Banque

Niveau II :

LP Assurance, banque, finance option marché des particuliers
LP Assurance, banque, finance option banque assurance
LP Assurance, banque, finance option conseiller gestionnaire de clientèle sur le marché des particuliers
LP Assurance, banque, finance option chargé de clientèles particuliers

**324 : Secrétariat,
bureautique**

PREMIER CERCLE

Niveau V :

BEPA option Services, spécialité Secrétariat accueil

DEUXIEME CERCLE

Niveau V :

BEP Métiers du secrétariat
TP Agent administratif

Niveau IV :

Bac pro secrétariat
Secrétaire administrative et commerciale
Secrétaire bureautique multimédia
Secrétaire médicale et médico-social
Secrétaire médicale et médico-social
TP Secrétaire-assistante médico-social
Secrétaire médicale
Secrétaire médicale et médico-social
Secrétaire médicale
Secrétaire assistante médicale
Secrétaire polyvalent

Niveau III :

BTS Assistant de direction
Assistant juridique

**330 : Spécialités
plurivalentes sanitaires
et sociales**

PREMIER CERCLE

Niveau V :

CAPA option Services en milieu rural

Niveau IV :

BAC PRO Services (accueil, assistance, conseil)
MC4 Accueil dans les transports

DEUXIEME CERCLE

Niveau IV :

BAC PRO Services de proximité et vie locale

Niveau III :

Chargé d'information, d'accueil et d'orientation
Chargé d'accompagnement social et professionnel

TROISIEME CERCLE

Niveau III :

BTSA option Services en espace rural

CQP assistant maternel/ Garde d'enfants

331 : Santé

DEUXIEME CERCLE

Niveau V :

Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture (DEAP)

332 : Travail social

DEUXIEME CERCLE

Niveau V :

CAP Petite enfance

DE d'assistant familial

Niveau III :

DE assistant de service social

DUT Carrières sociales option assistante sociale

Chargé d'insertion et du développement local

TP Conseiller (ère) en insertion professionnelle

Coordinateur(trice) de l'intervention sociale et professionnelle

Niveau II :

DE Médiateur familial

LP Intervention sociale option accompagnement et insertion

TROISIEME CERCLE

Niveau II :

Licence professionnelle Intervention sociale option aide à l'insertion professionnelle

**ETAT DES LIEUX DE L'OFFRE DE CERTIFICATION DANS LE DOMAINE DE L'ACCUEIL
APPROCHE PAR ORGANISMES CERTIFICATEURS**

**Ministère de
l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la
Pêche**

PREMIER CERCLE

Niveau V :

CAPA option Services en milieu Rural
BEPA option Services, spécialité Secrétariat accueil

TROISIEME CERCLE

Niveau IV :

CS option tourisme vert, accueil et animation en milieu rural

Niveau III :

BTSA option Services en espace rural

**Ministère de la Santé
Direction des affaires
sociales**

DEUXIEME CERCLE

Niveau V :

DE d'assistant familial
Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture (DEAP)

Niveau III :

DE assistant de service social

Niveau II :

DE Médiateur familial

**Ministère de
l'Éducation nationale
(niveaux V à III)**

PREMIER CERCLE

Niveau IV :

MC Services financiers
MC *Télébilletterie et services voyages*
BAC PRO Services (accueil, assistance, conseil)
MC4 Accueil dans les transports
MC Accueil Réception

DEUXIEME CERCLE

Niveau V :

CAP Services en brasserie-café
MC Employé Barman
CAP Restaurant
BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie
CAP agent d'accueil et de conduite routière dans les transports de voyageurs
BEP Métiers du secrétariat
CAP Petite enfance

Niveau IV

BP Banque
BP Barman
BP Restaurant
Bac pro secrétariat
BAC PRO Services de proximité et vie locale

Niveau III

BTS Ventes et productions touristiques
BTS Animation et gestion touristiques locales
BTS Assistant de direction
DEUST Guide nature multilingue
DEUST Métiers de la culture option médiathèque
DUT Carrières sociales option assistante sociale

TROISIEME CERCLE

Niveau IV

BTn Hôtellerie

Niveau III

BTS Animation et gestion touristiques locales
BTS Hôtellerie-restauration, option A mercatique et gestion hôtelière
BTS "responsable de l'hébergement" à référentiel commun européen

Ministère du Travail

PREMIER CERCLE

Niveau V :

TP Agent (e) d'accueil touristique
TP Agent (e) d'accueil et d'information
TP Agent (e) de loisirs

Niveau IV :

TP Conseiller en séjours et voyages
TP Réceptionniste en hôtellerie

DEUXIEME CERCLE

Niveau V :

TP Garçon ou serveuse de restaurant
TP Conducteur du transport routier interurbain de voyageurs
TP Agent administratif

Niveau IV

TP Secrétaire-assistante médico-social
TP Technicien (ne) d'accueil touristique option accompagnement, option animation

Niveau III

TP Conseiller (ère) en insertion professionnelle

Ministère de la Défense

DEUXIEME CERCLE

Niveau IV :

Secrétaire polyvalent

Ministère des Sports

DEUXIEME CERCLE

Niveau V

BAPAAT option loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif

Niveau IV :

BP de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité activités gymniques de la forme et de la force

**Ministère de
l'Éducation nationale
(niveau II)**

DEUXIEME CERCLE

Niveau II :

LP Assurance banque, finance option
marché des particuliers
LP Assurance, banque, finance option
chargé de clientèle particuliers
LP Assurance, banque, finance option
banque assurance
LP Assurance, banque, finance option
conseiller gestionnaire de clientèle sur
le marché des particuliers
LP Hôtellerie et tourisme option
restauration
LP Hôtellerie et tourisme option
hébergement et environnement
touristiques
LP Intervention sociale option
accompagnement et insertion

TROISIEME CERCLE

Niveau II :

LP Hôtellerie et tourisme option
hôtellerie
LP Hôtellerie et tourisme option
Hôtellerie (11)
LP Hôtellerie et tourisme option
spécialité tourisme et patrimoine
LP Hôtellerie et tourisme option
distribution touristique
LP Hôtellerie et tourisme option
accueil, réception, Hôtellerie-
restauration
LP Hôtellerie et tourisme option
assistant aux fonctions de
management du tourisme et de
l'hôtellerie internationale
LP Hôtellerie et tourisme option
management des activités hôtelière
LP Hôtellerie et tourisme option
management des entreprises de
l'hôtellerie et de la restauration
LP Hôtellerie et tourisme spécialité
management des structures
d'hébergements, de thermoludisme et
de loisirs
LP Hôtellerie et tourisme spécialité
management des unités de
restauration
LP Hôtellerie et tourisme spécialité
management des unités hôtelière
LP Hôtellerie et tourisme option
management européen de produits
touristiques
LP Hôtellerie et tourisme spécialité
management international de
l'hôtellerie et de la restauration
LP Hôtellerie et tourisme option
accueil, réception, hôtellerie-
restauration
LP Intervention sociale option aide à
l'insertion professionnelle

Organismes privés

PREMIER CERCLE

Niveau V :

Agent polyvalent du tourisme
Agent des services techniques du
tourisme
Agent d'Accueil Polyvalent du
Tourisme de Pays

Niveau IV :

Technicien d'accueil et de vente de
services touristiques
Réceptionniste polyvalent en hôtellerie
Réceptionniste gouvernante

DEUXIEME CERCLE

Niveau V :

Agent des métiers de l'animation
touristique

Niveau IV :

Secrétaire médicale et médico-social
Secrétaire médicale
Secrétaire médicale et médico-social
Secrétaire médicale
Secrétaire assistante médicale
Secrétaire bureautique multimédia
Animateur Tourisme loisirs
Secrétaire administrative et
commerciale
Cuisinier gestionnaire de collectivités

Niveau III :

Assistant juridique
Chargé d'insertion et du
développement local
Coordinateur(trice) de l'intervention
sociale et professionnelle
Conseiller en tourisme
Ludothécaire

TROISIEME CERCLE

Niveau IV :

Agent d'exploitation en hôtellerie et
restauration

Niveau III :

Chargé de développement tourisme ,
Hôtellerie loisirs
Assistant de direction en hôtellerie

Niveau II :

Responsable de structure d'accueil
touristique

**Organismes publics
(CNAM, CNED)**

DEUXIEME CERCLE

Niveau IV :

Secrétaire médicale et médico-
social

Niveau III :

Chargé d'accompagnement social
et professionnel
Chargé d'information, d'accueil et
d'orientation

Textes officiels : Cliquez, nous ferons le reste !

- Brevet des métiers d'art " Verrier décorateur " : création et conditions de délivrance. BO n°19
<http://www.education.gouv.fr/cid56030/mene1109619a.html>
- Brevet d'études professionnelles " Assistant perruquier posticheur " : création et conditions de délivrance. BO n°18
<http://www.education.gouv.fr/cid55946/mene1108695a.html>
- Brevet professionnel " Coiffure " : création et conditions de délivrance. BO n°18
<http://www.education.gouv.fr/cid55945/mene1108703a.html>
- Baccalauréat professionnel " Métiers du cuir ", option " chaussures " et option " maroquinerie " : modification. BO n°15
<http://www.education.gouv.fr/cid55711/mene1106202a.html>

élections professionnelles 2011
cliquez, votez

PAR INTERNET
du 13 au 20 octobre 2011

Commissions Paritaires je vote → **SNALC** (CSEN-FGAF)

Comités Techniques je vote → **UNION ECOLE REPUBLICAINE** (CSEN-FGAF, SCENRAC-CFTC, FAEN)

Elections professionnelles : composition des listes SNALC-CSEN-FGAF

Le jeudi 20 octobre 2011, pour la première fois sous forme électronique, les professeurs seront amenés à élire comme tous les 3 ans leurs représentants dans les Commissions Administratives Paritaires Académiques et Nationales (CAPA, CAPN) et dans les Comités Techniques locaux et national.

CAPA et CAPN	Se prononcent sur les décisions qui interviennent dans le déroulement de votre carrière professionnelle : avancement, affectation, notation, mutation, détachement, disponibilité, promotion, formation, licenciement, ainsi qu'en matière disciplinaire. Les C.A.P. académiques traitent des sujets relevant de la compétence du recteur, les C.A.P. nationales interviennent sur les opérations de compétence ministérielle.
Comité Technique	Consulté sur les problèmes généraux d'organisation et les conditions générales de fonctionnement du service, les programmes de modernisation et les règles statutaires, les problèmes d'hygiène et de sécurité... Parallèlement, le comité doit être informé sur les moyens budgétaires et en personnel (rapport annuel), les actions menées en matière de formation.

Comme tous les 3 ans, le SNALC doit présenter des listes complètes pour pouvoir siéger, représenter, défendre et informer nos collègues. Nous aurons peut-être besoin de votre candidature. Sachez simplement que si vous acceptez de figurer sur nos listes, nous ne vous demanderons aucun travail ni aucun service : certains de nos responsables académiques et nationaux seront, eux, en position éligible, et se chargeront de tout.

Adhérent ou non adhérent, vous partagez nos idées, vous pouvez aider le SNALC. Nous comptons sur votre soutien et vous remercions de bien vouloir remplir le bulletin ci-dessous, pré-déclaration de candidature. Un bulletin officiel de déclaration de candidature sera adressé ultérieurement à tous les candidats.

Bulletin à renvoyer à SNALC-CSEN - ELECTIONS PRO 2011 - 4 rue de Tréville - 75009 PARIS

✂-----

Civilité NOM Prénom

Date de naissance :/...../ 19..... Discipline

Académie actuelle Etablissement actuel

Corps : Agrégé Certifié PLP P.EPS Chaire Sup CPE PEGC

Autre : Classe : Normale Hors-classe Exceptionnelle

Adresse électronique @

Adresse postale

..... | ... | ... | ... | ... |

propose ma candidature sur la liste présentée par le SNALC - CSEN (Syndicat National des Lycées et Collèges - Confédération Syndicale de l'Education Nationale affiliée à la FGAF - Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires) pour les élections professionnelles du jeudi 20 octobre 2011.

complétez en cochant :	C.A.P. académique	C.A.P. nationale	C.T. local	C.T. national
Je souhaite figurer en position éligible sur la liste du SNALC-CSEN				
J'accepte de figurer en position de suppléant(e) (au cas où un commissaire serait absent)				
J'accepte de figurer sur la liste pour vous aider à la compléter, et c'est tout				
J'accepte de figurer sur la liste pour vous aider à la compléter, mais retirez-moi si vous avez assez de noms				

Date :/...../ 20..... Signature :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont destinées aux opérations du SNALC - CSEN. Ces informations ne seront en aucun cas communiquées à un tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée). Pour toute demande, adressez-vous à info@snalc.fr

Responsables académiques



ACADEMIE	PRESIDENT	SECRETAIRE	TRESORIER	DELEGUE auprès du RECTORAT
AIX MARSEILLE	M. Gilbert Aguilar Tél 04.90.26.30.24 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net	M. Marc Silanus snalc.am@laposte.net	SNALC - M. Didier Anastay - Les Fauvettes 181, rue Dr Couvin - 13012 Marseille didier.anastay@9online.fr	M. Gilbert Aguilar (voir col. Président)
AMIENS	M. Martial Cloux - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	—	SNALC - M. Fleury 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél 03.44.53.65.06	M. Philippe Trepagne 14, rue Edmond Cavillon - 80270 Airaines Tél 09.73.82.67.93 - philippe.trepagne@dbmail.com
BESANCON	Mme M. Houel - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalcfr@free.fr	M. Julien Pinot - 107, rue Sous la Chaux 25600 Sochaux - Tél 06.49.61.40.52 julien.pinot@wanadoo.fr	M. Gilles Chambaret 40, rue des Ecoles - 39000 Lons-le-Saunier	Mme Michèle Houel (voir col. Présidente) Vice-Présidente Mme A.-M. Marion anne-marie.marion@wanadoo.fr
BORDEAUX	M. François Lehec - snalc.bx.p@gmail.com 31, rue de Monpezat - 64000 Pau Tél 05.59.40.15.83	Mme Marie-Thérèse Alonso (VP) 43, av. Galliéni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vp1@gmail.com	M. Jean Bertrand Guillaume - SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	M. Philippe Laforgue - Tél 05.56.51.05.76
CAEN	M. Henri Laville - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 02.31.52.13.66	Mme Anne Parléani 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02	SNALC - M. Patrick Buhot 10, rue Jules Verne - 14100 Lisieux Tél 02.31.63.60.49 - Patrick.Buhot@ac-caen.fr	M. Henri Laville (voir col. Président)
CLERMONT FERRAND	Mme D. Le Moing - Tél 06.13.72.73.50 18, rte de 7 Fous - 03290 Diou dominique.lemoing@wanadoo.fr	Mme Nicole Duthon - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beauté - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr	SNALC - M. Jean-René Lanaret 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.13.08.36.60 - lanaret.jr@orange.fr	Mme Duthon (voir col. Secrétaire) Mme Vautrin - Tél 04.73.30.84.84
CORSE	M. Lucien Barbolosi - Tél 06.80.32.26.55 M. Xavier Lacombe (VP) - Tél 06.10.49.28.69 M. René Irolla (coord) - Tél 04.95.21.01.69	Melle Anne-Marie Colobani Les Terrasses de Balestrino - 20000 Ajaccio Tél 04.95.51.33.84 - Fax 04.95.21.20.04	SNALC - M. André Agostini Les terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	M. Pierre D. Ramacciotti - Tél 06.11.27.16.35 Mme R-Marie Biancardini - Tél 06.18.53.80.83
CRETEIL	M. Loïc Vatin - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - www.snalc.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu	Mme Marie-Hélène Burnouf 33, rue de Seine 75006 Paris	SNALC - Mme Damien Vatin 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu damienne.vatin@free.fr	M. André Pinori 2, av. des Rougemonts 77140 Montcourt-Fromonville
DIJON	Mme Françoise Morard 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr	Mme Line Godefroy 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	M. Bernard Thiebaut 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaut@wanadoo.fr	Mme Françoise Morard (voir col. Présidente) M. Bernard Thiebaut (voir col. Trésorier)
GRENOBLE	Mme Renée Damesin - Tél 04.76.42.24.19 29 bis, av. Jean Perrot - 38100 Grenoble damesin.renee@wanadoo.fr	Mme Nicole Kuntz - nicole.kuntz@orange.fr 15, rue La Barne - 38160 Chatte Tél 06.70.51.86.13	SNALC - M. Gérard Conseil 54, rue du Jura - 73000 Chambéry	Mme Renée Damesin (voir col. Présidente) Mme Nicole Kuntz (voir col. Secrétaire)
LILLE	M. Benoît Theunis - snalc.lille@voila.fr 6, rue de la Matoire - 59270 Meteren Tél-Fax 03.28.42.37.79	M. G. Petitberghien - Rés. Franklin - appt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	Mme Rots - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	M. Grégory Petitberghien (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08
LIMOGES	M. Olivier Jaulhac 50, av. du G ^e Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com	M. Hervé Domergue - Tél 06.17.24.68.09 Coustou Grand - 19360 Cosnac h.domergue@laposte.net	SNALC - M. Saillol 6, rue Corot - 23200 Aubusson	M. Oger (Vice-Pdt) - Tél 06.82.70.01.68 32, rue Krüger - Rés Athéna, appt 64 - 87100 Limoges ogrefredric@orange.fr
LYON	M. Didier Gallant - snalc.lyon@orange.fr 23, rue Paul Bourget - 42300 Mably Tél 04.77.72.46.29	Mme M. Verguet - martine.verguet@cned.fr 3, bd de la Croix Rousse - 69004 Lyon Tél 06.88.23.15.01	Mme Françoise Gualco 6, chemin du Bois Joli - 69300 Caluire & Cuire	Mme Sylviane Arweiler - T-Fax 04.72.33.21.16 36, av. du Château - 69003 Lyon arweiler.s@wanadoo.fr
MONTPELLIER	M. Jehan-Alain Combey - Tél 04.66.57.59.87 331, imp. des Terrasses - 30490 Montfrin snalcmoncombey@wanadoo.fr	M. Jordi Carbonell 15, rue Octave Mengel - 66000 Perpignan Tél 06.73.53.14.51 - jordi.carbonell@wanadoo.fr	M. Gérard Lenfant - Tél 06.59.58.44.00 snalcmontresorier@yahoo.fr - Rés. Roquemer 32, av. des Jubiabiers - 11100 Narbonne Plage	Mme France Banière - france.baniere@orange.fr 540, rue du ravin d'Embarre - 34980 St-Clément de Rivière M. Georges Baltrand - georgesbaltrand@orange.fr
NANCY METZ	Mme Elisabeth Exshaw - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	Mme Anne Weiersmuller T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	SNALC 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	Mme Anne Weiersmuller Tél. 06.76.40.93.19
NANTES	M. Hervé Réby - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecaochais - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	Mme Marie-Christine Ferrere 11, rue des Aubépines - 44980 S ^m Luce sur Loire snalc.nantes@laposte.net	M. Richard Piquet 1, rue Perseigne - 72610 Champfleur Tél 02.33.28.49.21 - snalc72@snalc.fr	M. Hervé Réby (voir col. Président)
NICE	Mme Dany Courte - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr	Mme Françoise Tomaszuk Les Eglantiers n°20, rue Amiral Emeriau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	SNALC - 396 , av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus	Mme Dany Courte (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24
ORLEANS TOURS	M. François Tessier - Tél 02.34.96.02.78 26, place Vaillant-Couturier - 18100 Vierzon Francois-Leonar.Tessier@ac-orleans-tours.fr	M. Laurent Chéron - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleans-tours@wanadoo.fr	SNALC - 6 , rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	M. Laurent Chéron (voir col. Secrétaire)
PARIS	Mme Manuelle Gobert - SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr	Mme Isabelle Hernandez SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris	M. Christian Doucet SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris	Mme M. Gobert et Mme K. Turcho - SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr
POITIERS	M. Toufik Kayal - toufikcayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35	M. Alain Roche 8, av. Louis dagonn - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91	Mlle Elodie Le Droucpeet - Appt 30 31, rue de la Corderie - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr	M. Toufik Kayal (voir col. Président)
REIMS	M. Daniel Engel - snalcreims@aol.com 59, rue du Mont S ^t Pierre - 51430 Tinqueux T-Fax 03.26.07.95.48	Mme Christine Clément 21, rue Saint-Eloi - 51300 Vitry-le-François Tél 03.26.72.06.44	Mme Béatrice Jullion 57, rue des Cavins 02370 Chassemy	Mme Christine Clément 21, rue Saint-Eloi - 51300 Vitry-le-François Tél 03.26.72.06.44
RENNES	M. Sébastien Robreau - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43	M. Gaëtan Maléjacq - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16	M. Philippe Auriol - rosauiol@yahoo.fr 19, rue Claude Monet - 22000 Saint-Brieuc Tél 09.64.10.65.17	Mme Brigitte Ayala - snalc.35@orange.fr Les Rioux - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94
LA REUNION	M. Pradel - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 0262.21.70.09 Fax 0262.21.73.55	M. Ph. Peyrat - phil.peyrat@orange.fr 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	M. Patrick Hamel - SNALC 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis	M. Albert-Jean Mougin 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.86.74.96
ROUEN	M. Thiell - snalcroen@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	M. Nicolas Rat - nicolas.rat@gmail.com 42, rue de Stalingrad - 76800 St Etienne du Rouvray Tél 02.35.65.57.43	SNALC - Mme de Bigault de Granrut 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01	M. Nicolas Rat (voir col. Secrétaire)
STRASBOURG	Mme Anne Spicher - Tél 03.88.82.99.58 5n, rue Tourellus - 67000 Bischstat snalc.alsace@wanadoo.fr	Mme Gabrielle Spicher 22, rue du Rhin - 67240 Bischwiller Tél 06.83.29.12.45	Mme Nathalie Sutter 20, rue Kirchlach - 67240 Schirrhein	Mme Gabrielle Spicher - Tél 06.83.29.12.45 Mme Henriette Ludwig - Tél 03.89.77.52.56 M. Jacques Bollenot - Tél 03.89.46.28.26
TOULOUSE	M. Berthelot - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95 http://snalc.midi.pyrenees.free.fr	M. Lionel Vidal - Tél 09.81.76.96.63 secretaire.snalc@gmail.com	Mme Marie-Hélène Piquemal 5, rue Bardou - appt. A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr - Tél 05.61.21.02.07	M. Jean-Philippe Saintis - Tél 06.32.40.47.07 Mme Sylvie Compte-Sastre - Tél 06.74.05.29.80 M. Philippe Pariat - Tél 09.62.52.23.00
VERSAILLES	M. J.-Christophe Vayssette - SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am ^e Roussin - 75015 Paris Tél 01.48.42.06.15 Fax 01.48.42.02.50	M. François Valeix SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am ^e Roussin - 75015 Paris	Mme Anne-Sophie Wiesek SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am ^e Roussin - 75015 Paris	M. J.-Christophe Vayssette (voir col. Président) snalc-versailles@wanadoo.fr
ETRANGER OUTRE-MER	M. Frantz Johann von der Brügge 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr	Mme Anna Delmon Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	SNALC-CSEN Secteur Etranger Outre-Mer 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	M. Frantz Johann von der Brügge (voir col. Président)

**La protection
syndicale et juridique**

Bulletin d'adhésion

à renvoyer accompagné de votre règlement
à SNALC – 4, rue de Trévisse – 75009 PARIS (ou à votre section académique)

ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PENALES COMPRISES :

agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net ...

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire, la défense pénale et les conseils juridiques **gratuits** de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

Soit une **économie** de 25 à 30 euros **incluse**, contrairement à ce qui se fait ailleurs, **dans votre cotisation**

Académie de

Adhésion Renouvellement

Madame Mademoiselle Monsieur

NOM USUEL

née Prénom

Date de naissance |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_|

Adresse

|_|_|_|_|_|

Tél. fixe |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Mobile |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Courriel

Corps Discipline

Cl norm Hcl Ech. Depuis le |_|_| |_|_| |_|_|

Stagiaire TZR Enseignement privé s/c

CPGE PRAG PRCE STS Sections internationales

Chef de travaux Formateur IUFM CNED GRETA

Etablissement d'exercice 2010/2011 code |_|_|_| |_|_|_|_|_|_|

Nom

|_|_|_|_|_|

Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être) **SI**
(délégué SNALC) de votre établissement.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II).

Je joins un règlement d'un montant total de € → :

par prélèvement mensualisé reconductible (voir verso)

par chèque(s) à l'ordre du SNALC (max. 3 chèques)

Date et Signature (indispensables) :

Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Pour comparer **	Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Pour comparer **
AGREGES classe normale				CERT, P-EPS, PLP classe normale			
1-2	Professeurs stagiaires : 69 €						
3	159 €	54	171 €	3	139 €	47	146 €
4	179 €	61	187 €	4	159 €	54	159 €
5	199 €	68	205 €	5	169 €	57	169 €
6	211 €	72	218 €	6	179 €	61	179 €
7	221 €	75	233 €	7	189 €	64	189 €
8	228 €	78	247 €	8	199 €	68	200 €
9	233 €	79	261 €	9	209 €	71	212 €
10	239 €	81	274 €	10	216 €	73	225 €
11	245 €	83	285 €	11	225 €	77	238 €
AGREGES hors classe et CHAIRES SUP				CERT, P-EPS, PLP, CPE hors classe			
1 à 5	250 €	85	275 €	1 à 5	230 €	78	248 €
6	260 €	88	305 €	6-7	240 €	82	273 €

Adjoints Enseignement/CE-EPS/PEGC			Classe normale	180 €			
			Hors-Classe/Classe Excep.	210 €			
Contractuels, Vacataires, M.A., Assistants Education				59 €			
RETRAITE, CONGE PARENTAL, DISPONIBILITE, CLD NON IMPOSABLE (sauf crédit d'impôt) joindre obligatoirement l'attestation ABONNEMENT à la Quinzaine sans adhésion (pas de reçu fiscal)				125 €			
Adjaenes	80 €	Saenes	100 €	Attachés	130 €	Attachés Principaux	180 €
CASU Cl. Normale	170 €	CASU Cl. Excep.	210 €	Infirmier(e)s Cl. Normale	100 €	Infirmier(e)s Cl. Sup.	130 €

AUTRES CATEGORIES : nous contacter

* Coût réel après impôts : **66% du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts pour l'année d'adhésion** : le reçu fiscal vous sera adressé dès encaissement si paiement par chèque, à échéance des mensualités (**DEBUT JUILLET**) pour les prélèvements.

** Moyenne tarifaire des 3 principaux syndicats nationaux, **sans complément juridique** (pour protection pénale équivalente, **ajouter 25 à 30 euros**).

Cotisation de base (cases bleutées) :

Salaires majorés : Outre-mer, Etranger, Dét. + 35 €	+
Certifiés BI-ADMISSIBLES : + 7 €	+
Cotisation COUPLE avec : M - 25% (-25% pour chaque membre du couple)	-
CPA, TEMPS PARTIEL, congé formation : .. - 20%	-
MI-TEMPS joindre obligatoirement l'arrêté : - 40%	-
Adhérent bienfaiteur (j'aide le SNALC de €)	+

